

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ECOLE DU 9/11/2018

Convocation adressée le 30/10/2018 par la Directrice de l'école.

Le Conseil d'école s'est réuni le 9/11/2018, à 18H, à l'école Pierre Bonnin

Secrétaire de séance : M VIEIRA Eric

### Membres de droit présents

| Nom   | Qualité         |
|---|-----------------|
| <b>PRESIDENT(E)</b>                           |                 |
| Mme PATINOTE Murielle                         | Directrice      |
| <b>EDUCATION NATIONALE</b>                    |                 |
| Mme AUGER Cécilia                             | Enseignante     |
| Mme BELLETOISE Carole                         | Enseignante     |
| Mme CHAUVAT-PARIGUET Elise                    | Enseignante     |
| Mme JOURDAIN Sandrine                         | Enseignante     |
| Mme SAUDUBRAY Laurence                        | Enseignante     |
| Inspecteur de l'éducation nationale M PICHARD | IEN             |
| <b>ELUS</b>                                   |                 |
| M BOURGEOIS Martial                           | président CCPNL |
| Mme DUPRE Céline                              | maire           |
| M BRISSON Jean-Louis                          | maire           |
| M MERLET Bertrand                             | maire           |
| M THIERRY Christophe                          | adjoint         |
| <b>PARENTS D'ELEVES</b>                       |                 |
| Mme LEJEUNE Emilie                            | Elue titulaire  |
| M VIEIRA Eric                                 | Elu titulaire   |
| Mme PASQUET Mélanie                           | Elue titulaire  |
| Mme BARANGER Honorine                         | Elue titulaire  |
| M POLVE Sébastien                             | Elu titulaire   |
| Mme LEPRINCE Mélanie                          | Elue titulaire  |
| M JOUANNON Didier                             | Elu suppléant   |
| Mme REMENE Laëtitia                           | Elue suppléante |
| Mme SAUVAGET Christel                         | Elue suppléante |
| Mme PLE Jennifer                              | Elue suppléante |

|         |  |
|---------|--|
|         |  |
| LE DDEN |  |
|         |  |

### Membres invités

| Nom | Qualité |
|-----|---------|
|     |         |

### Membres absents

| Nom                   | Qualité         |
|-----------------------|-----------------|
| Mme DOUBRE Laurence   | Enseignante     |
| Mme SANTERRE Carole   | adjointe        |
| Mme BELLETOISE Céline | adjointe        |
| Mme CONCHON Sonia     | adjointe        |
| M BESNARD Anthony     | Elu suppléant   |
| Mme PASQUET Séverine  | Elue suppléante |

Pour introduction, la Présidente nomme un secrétaire de séance : M VIEIRA

#### 1. Ordre du Jour

- Présentation des représentants des parents d'élèves  
Résultats des élections
- Présentation de l'équipe pédagogique et du RASED
- Présentation des élus
- Bilan de la rentrée 2018  
Effectifs et répartitions
- Le Périscolaire  
Pause méridienne, restaurant scolaire et transport  
Contrat de ruralité
- Le règlement intérieur et le projet d'école
- Les projets de classes
- La sécurité (Les Plans Particuliers de Mise en Sécurité)
- La coopérative scolaire
- Le site de l'école
- Les dates à retenir
- Les informations diverses

## 2. Compte-rendu

➤ Présentations. Un tour de table est fait afin de présenter : les représentants de parents d'élèves, l'équipe enseignante et les élus.

➤ Bilan de la rentrée. 137 élèves à la rentrée, répartis comme suit :

26 élèves dans la classe de Mme CHAUVAT (12 PS et 14 MS) + 1 PS depuis lundi 5/11/18

23 élèves dans la classe de Mme PATINOTE (16 GS et 7 CP) + 1 GS depuis lundi 5/11/18

24 élèves dans la classe de Mme JOURDAIN (12 CP et 12 CE1)

23 élèves en CE2 dans la classe de Mme AUGER

24 élèves en CM1 dans la classe de Mme BELLETOISE

17 élèves en CM2 dans la classe de Mme SAUDUBRAY

1 élève sera radié lundi prochain et 2 élèves quitteront l'établissement début janvier 2019, un élève de la classe de Mme Jourdain, l'autre de la classe de Mme Belletoise.

Pour répondre à la question des parents « *Les répartitions de cette année sont dites « imposées » pourquoi ?* ». Mme Patinote répond ceci : « Les répartitions sont de la responsabilité de l'équipe enseignante, nous nous sommes réunies plusieurs fois, et avons établi une première répartition. Comme nous n'étions pas toutes d'accord, j'ai demandé l'avis de M Pichard. Il m'a été demandé de refaire nos répartitions, la deuxième version n'a pas été validée alors j'ai demandé d'autres propositions et la seule qui nous a été faite et celle que nous avons actuellement. »

Cette répartition n'a pas été imposée par l'inspecteur d'académie mais soumise en tant que nouvelle proposition. Cette répartition aurait pu être discutée mais a été acceptée en l'état, faute d'échange complémentaire et de temps, compte tenu des vacances scolaires imminentes.

➤ Le Périscolaire.

Pause méridienne :

L'équipe encadrante est restée la même que l'an passé.

Restaurant scolaire :

M. Bourgeois (CCPNL) : Fournis par les Saveurs du Gâtinais jusqu'en fin d'année (21/12/2018) au-delà, les repas seront servis par un nouveau prestataire encore à trouver.

Une solution de remise en route des cuisines de l'ancien collège afin de pouvoir traiter les demandes des écoles de notre secteur. Travail en cours (chiffrages, matériels et remise en conformité réglementaire (marche en avant) etc. ; Appel d'offre à venir.

Le coût des repas sera retravaillé après ce changement de situation.

### Transport :

Il existe encore de nombreux problèmes de circuits (retards récurrents de 5 à 10 min) qui sont en cours d'essai vraisemblablement (2 circuits ont été expérimentés sans succès depuis la rentrée). Les horaires des circuits du collège de Bazoches-les-Gallerandes ont changé, une nouvelle tournée démarrera lundi 12/11/2018.

M. Bourgeois (CCPNL) affirme qu'il y a un réel problème sur notre secteur, où il manque vraisemblablement un circuit.

Une remise à plat en juin 2018 dernier a eu lieu et Mme Guittard (chargée du suivi de réseau du transport de la Région Centre-Val-de-Loire) avait signalé des changements à venir sur les horaires dès cette rentrée scolaire.

### Contrat ruralité :

Avenir des effectifs en baisse en élémentaire comme en maternelle

Prévisions :

- 12 PS en 2019
- 8 PS en 2020

M. Pichard (IEN) précise que seuls les effectifs des élèves comptent et conduisent aux fermetures ou ouvertures de classes.

Les leviers qui permettent d'éviter cela sont principalement l'habitat, l'accueil de nouvelles familles, des équipements de type scolaires et périscolaires, il faut se projeter sérieusement sur les années à venir.

Le contrat de ruralité est un dispositif national pour garantir l'attractivité dans le monde rural. Ces contrats sont négociés avec la Rectrice d'académie, qui rencontre les élus, analyse les effectifs, etc. Dans la circonscription, cela se déroule en plusieurs phases :

- décembre 2018 : estimatif des effectifs
- mars 2019 : décision de fermeture et d'ouverture
- juin 2019 : nouveau point sur prévisions d'effectifs
- septembre 2019 : décision finale de fermeture ou d'ouverture

Dans le département du Loiret, il y a une baisse réelle des effectifs, mais les effectifs des encadrants ont été maintenus, et l'année passée il y a même eu des demandes de nouveaux postes.

Pour construire un protocole de ruralité : les communes doivent montrer leurs « efforts » sous forme d'action concrète de centralisation des services, de mutualisation des équipements, des transports, etc. Ceci permet un maintien garanti pour 3 ans.

M. Bourgeois (CCPNL) : demande à la Rectrice d'académie la mise en place d'un protocole applicable à la totalité de la communauté de commune de la Plaine Nord du Loiret pour l'ensemble des sites.

M. Pichard (IEN) indique que rien n'est fermé mais qu'un bilan précis sera effectué sur notre secteur compte tenu des effectifs prévisionnels actuels.

Rappel : après une fermeture de classe les effectifs doivent être :

- > 27 élèves en élémentaire
- > 30 élèves en maternelle

Lorsqu'il s'agit d'un groupe scolaire la moyenne est faite sur les 3 (maternelle, élémentaire et primaire)

Les TPS (tout petite section) ne sont pas comptabilisés (sauf en REP ou REP + ce qui n'est pas notre cas).

Les efforts doivent être significatifs pour faire la demande à la Rectrice. L'an dernier seuls 5 protocoles de ruralité ont été conclu sur le département.

Dès lors que le contrat est signé il s'applique dès la rentrée suivante.

- Le règlement intérieur d'école.
  - Mise à jour suite aux nouveaux rythmes scolaires (4 jours et les nouveaux horaires)

Mme Patinote lit et rappelle les points importants du règlement et parmi les éléments suivants :

- Rappel des horaires,
- APC de 12h10 à 12h40 ou de 12h50 à 13h20 selon les enfants qui mangent au premier ou second service,
- Garderie dès 7h00 du matin et jusqu'à 19h le soir,
- Rappel de l'assiduité,
- Rappel à nos enfants le rôle des parents et du règlement,
- Rappel du rôle des parents,

- Importance d'appeler en cas de retard ou d'absence Mme Patinote, fournir mot d'absence donné dans le cahier de liaison,
- Règles d'hygiène, entre autres :
  - Prévenir de suite en cas de maladie, (demande de vigilance sur les Poux),
  - Enfants malades à garder à la maison,

Le règlement est adopté à l'unanimité par l'assemblée présente.

➤ Le projet d'école se poursuit jusqu'en 2020

La priorité est donnée à :

- comprendre & s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit
- comprendre & s'exprimer en utilisant une langue étrangère
- organisation du temps personnel et coopération dans la réalisation de projets
- former la personne et le citoyen
- renforcer la relation et la coopération avec les familles

Enfin, une réflexion sur le volet santé est mise en place via :

- la semaine du goût et les petits déjeuners à l'école
- le sport et la volonté de prendre soin de son corps (trouver ses limites)
- l'hygiène des dents (se brosser les dents) et des mains (se laver les mains)

Mise en place d'un parcours culturel et artistique à travers :

- rappel en 2016/2017 : visite de musée, en 2017/2018 : concert ou spectacle musical
- pour 2018/2019 : la danse à l'école, avec l'aide de la CCPNL de la DRAC et de la coopérative une artiste va venir travailler avec 3 classes (CM2, CM1 et GS/CP), pour les autres classes, des actions sont à l'étude.
- Participation aux rencontres artistiques de secteur

➤ Les projets de classes.

CM2 : classe de neige : du 6 au 16 janvier 2019

- Lans en Vercors,
- Ski alpin au programme en compagnie de leurs correspondants de Trainou,

CM1 : classe de mer : du 18 au 23 mars 2019

- Saint Jean de Mont
- Activité prévue de char à voile

En maternelle, le thème est le tour du monde et la correspondance

- Visite du centre de tri de la Poste envisagée

Participation à l'Escape Game en Cycle 3 et au défi web (de la GS au CM2)

Des sorties sportives en mai et juin à préciser

Projet ACTé lundi 19 et mardi 20 novembre puis lundi 13 et lundi 14 mai : M. Bourgeois remercie M. Pichard du maintien et du soutien de celui-ci pour cet événement.

➤ La sécurité. Les PPMS (plan particulier de mise en sécurité) risques majeurs et intrusion ont été mis à jour (effectifs, locaux occupés). Nous avons effectué un exercice d'évacuation incendie en septembre avec l'utilisation des alarmes de chaque bâtiment. Et cette semaine, un exercice « se barricader puis faire rapidement le silence » il s'agit de se préparer à attendre les secours suite à un danger au sein de l'école ne permettant pas de s'enfuir.

➤ La coopérative scolaire. Au 1<sup>er</sup> septembre, le solde était d'environ 5000€. En 2017/2018 nous avons investi en du matériel pour la cour de récréation, et pour les classes. Les dépenses pour les sorties pédagogiques occupent une bonne part des dépenses. Les recettes viennent principalement de la subvention de la CCPNL, que nous remercions et de la fête de l'école.

➤ Le site de l'école.

Les parents d'élèves ont soumis une question, « *le site de notre école doit être plus attractif et mis à jour ? Par qui ?* ». Pour répondre, Mme Patinote nous informe que toutes les semaines elle poste le menu du restaurant scolaire. Tous les ans, elle propose aux représentants de parents d'élèves de lui transmettre des articles, textes à insérer dans la rubrique qui leur est dédiée, l'ensemble des enseignantes ont également accès au site.

Gérer le site est une charge de travail supplémentaire qui prend du temps et elle est avant tout une enseignante. Il a été proposé par Mr Pichard de faire intervenir lors d'un conseil des maîtres un conseiller pédagogique afin de les aider dans la communion via le site internet.

➤ Questions diverses :

Les questions apportées par les parents ont été lues et discutées par l'assemblée, entre autres :

○ Soirée crêpes :

Question des parents d'élèves : « En réunion de rentrée, le 14 septembre 2018, il a nous a été dit que la date pour cette soirée serait à définir. Depuis nous avons appris la suppression de cette soirée. Cette soirée a pourtant le mérite de réunir, enseignantes, enfants et parents dans un cadre différent de l'école et en toute convivialité. Pourquoi l'avoir supprimer? Faut-il la maintenir ou trouver un autre thème de soirée? »

En réponse, les bénéficiaires de cette soirée sont remplacés par la vente d'objets (sacs et boîtes) et de chocolats pour Noël.

o Fête de l'école :

La date a été avancée au 25 mai 2019, des réunions seront organisées afin d'échanger sur le sujet.

o Remerciements :

Mme Chauvat adresse ses remerciements à M. Loiseau pour le nettoyage et l'installation de l'hôtel à insectes.

➤ Les dates à retenir :

- o Adateep, la sécurité dans et autour du car, jeudi 15 novembre 2018,
- o Exercices liés au PPMS semaine du 7 janvier 2019, du 18 mars 2019, du 1<sup>er</sup> avril 2019 et du 20 mai 2019,
- o 2<sup>e</sup> Conseil d'Ecole le vendredi 1<sup>er</sup> février 2019 à 18h,
- o Carnaval au sein de l'école le vendredi 8 février 2019 après-midi,
- o Photo de classe le mardi 26 mars 2019,
- o Fête de l'école le samedi 25 mai 2019, à Greneville en Beauce.
- o Retour de la fête de l'école fin juin 2019.

Le (date) 9/11/2018

à (lieu) Greneville en Beauce

La directrice de l'école, présidente de séance

Nom, prénom, signature

PATINOTE Murielle



Le secrétaire de séance,

Nom, prénom, signature

VIEIRA Eric

